



## Règlement du concours photo :

### « Marbres de Caunes : des murettes aux palais ».

#### Article 1 : Organisation du concours

L'Association « Les Marbrrières de Caunes » propose un concours photos sur le thème : « Marbres de Caunes : des murettes aux palais ».

Siège social : Les Marbrrières de Caunes, 3 rue du roc, 11160 CAUNES MINERVOIS  
Tél : 04 68 78 0774 @ : [lesmarbrièresdecaunes@gmail.com](mailto:lesmarbrièresdecaunes@gmail.com)

#### Article 2 : objet du concours

L'objet de ce concours est de recueillir la **diversité des regards portés sur la présence du marbre de Caunes-Minervois**, sous toutes ses formes : éléments de construction et d'architecture (moellon, bloc, balustre et colonne, linteau, encadrement...), décoration intérieure (pavement ou placage), mobilier ou élément de mobilier religieux ou profane réalisé dans l'un des marbres de Caunes

Les participants sont invités à **saisir par la photographie la richesse de l'utilisation de ce patrimoine géologique exceptionnel.**

L'objectif n'est pas de chercher à produire une image convenue du type « perfection technique irréprochable » mais plutôt d'exprimer **une vision personnelle** dégageant sa sensibilité vis à vis de cette pierre utilisée à travers le monde depuis des siècles.

#### Article 3 : Conditions de participation

Le concours photo est ouvert à toute personne physique, photographe amateur.

Sont exclus de toute participation au concours les photographes professionnels. De même, sont exclus les organisateurs, les membres du jury.

La participation au concours est gratuite. Le fait de remettre une photo, oblige le participant à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant garantit qu'il est l'auteur de la photo présentée. Les photographies devront être des œuvres originales. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo. Le comité se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne. Deux photographies par participant maximum.

#### Article 4 : Modalités de participation / envoi des photographies

Le Concours se déroulera du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 02 septembre 2017. Toute participation enregistrée après cette date ne sera pas prise en compte par les organisateurs. Chaque photo devra être transmise au format jpeg aux 3 adresses mail indiquées : [lesmarbrieresdecaunes@gmail.com](mailto:lesmarbrieresdecaunes@gmail.com) , à [mmarsenach@yahoo.fr](mailto:mmarsenach@yahoo.fr) , à [chouchiri1@aol.com](mailto:chouchiri1@aol.com) . Il sera demandé à chaque participant de faire imprimer sur papier que les photos présélectionnées.

La photographie devra se présenter sous un format paysage ou portrait, pas de photo panoramique.

- Les photographies ne devront pas être retravaillées de manière trop poussée : la réalité des couleurs étant la motivation première du rendu. Seront exclus les photomontages.  
La photographie envoyée devra être vierge de toute signature, bord, cadre ou fioriture ajoutée.
- Les photos présélectionnées devront faire l'objet d'un tirage papier format A4 au verso desquelles vous inscrivez nom, prénom et adresse, lieu où la photo est prise et votre âge. Photos à envoyer à : Les Marbrières de Caunes chez Albert Dilax, Concours de photos, 3 rue du roc, 11160 Caunes-Minervoïs.
- Les photos présélectionnées devront être présentées sur papier photo de la façon suivante : Elles devront être mises sous passe partout noir et uniquement en couleurs taille 30X40 cm. Et sous cadre de même taille argenté ou noir (centrakor par exemple)
- Les participants ont jusqu'au **2 septembre 2017**, cachet de la poste ou date d'expédition du mail faisant foi, pour envoyer leurs photos.

Les photos devront être récentes (prises dans l'année). Les photos historiques ne reflètent pas la réalité d'aujourd'hui.

Dans tous les cas, un mail d'accompagnement de la photographie fera apparaître dans l'envoi :

- un commentaire explicitant le choix de cette photographie (éventuellement une photo générale pour préciser le lieu).
- Les coordonnées précises du participant : Nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse mail.

### Article 5 : Non validité de participation

Seront considérés notamment comme invalidant à la participation :

- les inscriptions incomplètes,
- les indications d'identité ou d'adresse fausses,
- les envois hors période de validité du concours,
  
- les photographies ne respectant pas les tailles et formats demandés,
- les photographies trop travaillées ne rendant pas compte de la réalité,
- les photographies n'ayant pas de rapport avec l'objet du concours.

En tout état de cause, en s'inscrivant au Concours, le participant s'engage à ce que le contenu de ses œuvres respecte l'ensemble des législations en vigueur et, plus particulièrement, qu'elles :

- respectent l'ordre public et ne soit pas contraires aux bonnes mœurs,
- respectent les droits de propriété intellectuelle des tiers,
  
- ne portent pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de ers,
- ne contiennent pas de propos dénigrants ou diffamatoires,

Toute participation effectuée avec des informations ou coordonnées incomplètes, erronées sera considérée comme nulle par les organisateurs sans que leur responsabilité puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité des organisateurs puisse être engagée.

### Article 6 : Jury et critères de sélection

La composition du jury sera définie par l'association : « Les Marbrrières de Caunes ». Le jury sélectionnera 3 photographies lauréates.

Les critères esthétiques et techniques seront appréciés par le jury.

Les décisions du jury s'établiront principalement sur les critères suivants :

- la pertinence de la photographie par rapport au sujet du concours,
- le regard personnel porté par la photographie,
- la qualité de la photographie : cadrage, composition, lumière et couleurs, esthétique.

Le Jury qui s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux, statuera souverainement, aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

Toutes les photographies présélectionnées feront l'objet d'une exposition c'est à dire les photos participantes seront exposées du 3 septembre au 30 septembre dans le caveau de l'Hôtel d'Alibert à Caunes – Minervoïs

Les lauréats seront informés par e-mail et/ou par téléphone d'après les données fournies.

Si les informations communiquées par le participant ne permettent pas de l'informer de sa sélection, il perdra la qualité de « Lauréat » et ne pourra effectuer aucune réclamation.

### Article 7 : Utilisation des photographies

Les participants au concours cèdent à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation ainsi que les modalités de réutilisation envisagées (exposition et son livret). L'association : « Les Marbrières de Caunes » s'engage à une utilisation non commerciale des clichés. L'utilisation sera limitée à des expositions gratuites.

Les photos gagnantes et celles qui auront été validées comme photos de marbre de Caunes seront exposées lors de l'exposition 2018 « Marbres de Caunes et d'Occitanie » en l'abbaye de Caunes et de « La Semaine des Marbres » en juin 2018.

Pour cette utilisation, aucune rémunération ne sera due à ce titre.

L'association : « Les Marbrières de Caunes » s'engage à faire apparaître le nom du photographe, pour chaque cliché utilisé.

### Article 8 : Récompense des lauréats

Les 3 meilleures photos recevront les prix suivants :

Dans le cadre prestigieux de l'Hôtel d'Alibert à Caunes – Minervoïs, partenaire de l'opération, sous les conseils éclairés du Maître des lieux : Frédéric Guiraud,

- Le premier se verra offrir un repas pour deux personnes vins compris
- Le deuxième un repas pour deux personnes
- Le troisième un seul repas pour une personne.

Le jury, organisé par Michel Marsenach et présidé par Albert Dilax remettra les prix lors d'une cérémonie organisée par « Les Marbrières de Caunes » au caveau de l'Abbaye à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le 17 septembre 2017.

### Article 9 : Droits photo et autorisations

Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent : la participation au concours implique qu'ils détiennent toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la diffusion de ces images et qu'ils en sont les auteurs. En cas de litige, la responsabilité du participant sera seule engagée.

### Article 10 : Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Le simple fait de concourir implique l'acceptation de la décision, en dernier recours, du Président de l'association : « Les Marbrières de Caunes » quant aux difficultés qui ne seraient pas prévues par celui-ci.

### Article 11 : Cas de force majeure

Dans l'hypothèse d'un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence, ou si les circonstances l'imposent, l'association : « Les Marbrières de Caunes » se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.